Société Civile Professionnelle
de Commissaires aux Comptes
G. Reynier - J. Lupo
35, Rue de Paris
06000 NICE

Pricewaterhouse Coopers Entreprises
Immeuble Nice Plaza
455, Promenade des Anglais
BP 93130
06203 NICE CEDEX 3

57B82

Arrivé au Greffe du Tribu..
de Commerce de Cannes, le
2 8 JUIL. 2008

3095

B.F.S.A.
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 Euros
Siège Social : Avenue de la Roubine
06150 CANNES LA BOCCA
R.C.S. CANNES : B 695 720 821
S.I.R.E.T. : 695 720 821 00013

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

(Assemblée Générale du 6 Août 2008)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
(Assemblée Générale du 6 Août 2008)

Aux actionnaires de la Société B.F.S.A.
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.000 Euros
Siège Social : Avenue de la Roubine
06150 CANNES LA BOCCA
R.C.S. CANNES : B 695 720 821
S.I.R.E.T. : 695 720 821 00013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société B.F.S.A. et en application des articles L. 224-3 et L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de :

- vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social,
- et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés, et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Fait à Nice, le 22 Juillet 2008

Les commissaires aux comptes

S.C.P. G. REYNIER - J. LUPO

Gilles REYNIER

PricewaterhouseCoopers Entreprises

Xavier SALMON